

Maritimes. On ne les a sans doute pas encore reçus. Dès que je les obtiendrai, je verrai à les transmettre au député, que le document ait été déposé ou non.

M. Black (Cumberland): Je remercie le ministre de sa courtoisie.

(Plus tard)

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, s'il m'est permis de revenir aux motions, je déposerai le document parlementaire n° 25 qu'a demandé M. Black (Cumberland) et qui est intitulé: "Quelle a été, par entreprise, les dépenses totales encourues sous le régime du programme de mise en valeur des terrains marécageux?"

M. Black (Cumberland): Je suis très heureux qu'on dépose ce document; j'aimerais tout de même, à titre de parrain de la motion, en obtenir un exemplaire, si possible.

M. McCubbin: Nous essaierons d'en obtenir un pour le député.

LES VOLAILLES

MALADIE DE NEWCASTLE EN NOUVELLE-ÉCOSSE
—EMPLOI D'UN VACCIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. C. Black (Cumberland): Le ministre de l'Agriculture peut-il me dire si le vaccin employé en Nouvelle-Écosse en vue de prévenir la maladie de Newcastle chez les volailles a eu le résultat contraire et a effectivement infecté les couvoirs de cette grave maladie, de sorte que les volailles vaccinées sont mortes par milliers, que la maladie s'est répandue là où elle n'existait pas auparavant et constitue maintenant une menace dans des agglomérations entières? Les propriétaires seront-ils entièrement dédommagés de la perte de leurs volailles? Les propriétaires de couvoirs et autres recevront-ils un dédommagement pour les pertes qu'ils ont subies?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il existe des mesures législatives en vertu desquelles nous dédommageons les cultivateurs qui perdent des bestiaux par suite des ravages de certaines maladies. En vertu de la loi, des versements sont effectués lorsque les volailles sont détruites à cause des ravages de la maladie de Newcastle. Le vaccin employé pour combattre la maladie a fait l'objet de certaines discussions. La question a d'abord été soulevée par la Colombie-Britannique. Nous avons longuement discuté la chose avec les intéressés dans cette province. Depuis le début de la maladie dans les provinces Maritimes nous nous sommes trouvés dans une

[Le très hon. M. Gardiner.]

situation semblable, mais nous n'avons pas encore étudié la question suffisamment à fond pour que je puisse préciser quelles décisions on prendra à cet égard. Une bonne partie de l'effort fait en vue d'enrayer la maladie est nécessairement de caractère expérimental et dans certaines circonstances des responsabilités seront peut-être en jeu, mais jusqu'ici aucune responsabilité n'a été établie. En ce moment, nous nous bornons à faire une étude et, en temps utile, la question pourra être réglée et annoncée.

M. Black (Cumberland): Monsieur l'Orateur, si je suis bien renseigné, les premières manifestations de l'épidémie dans les provinces Maritimes sont attribuables à un mauvais vaccin; il ne s'agit pas d'une épidémie ordinaire.

Le très hon. M. Gardiner: Non, monsieur l'Orateur, c'est très peu exact. Nous n'aurions pris aucune mesure dans les provinces Maritimes, au sujet de cette maladie, s'il n'y avait pas eu ces premières manifestations d'une épidémie. La maladie s'était répandue avant que nous commencions à prendre des mesures dans la province. On se demande, au sujet de certaines volailles, si la maladie se serait déclarée si certaines choses n'avaient pas été faites; mais ce point n'a pas encore été tiré au clair.

LES NATIONS UNIES

ÉLECTION AU CONSEIL DE SÉCURITÉ—
VOTE À L'ASSEMBLÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comment le Canada a-t-il voté à l'Assemblée des Nations Unies, le 20 décembre, dans l'épreuve entre la Grèce et la Biélorussie en vue de l'élection au Conseil de sécurité des Nations Unies?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le vote, dans ces élections aux Nations Unies, se fait au scrutin secret. Je ne servais aucune fin utile en dévoilant maintenant comment nous avons voté à cette occasion.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je sais que cette question n'est pas sujette à débat. Cependant, si le vote est secret à l'Assemblée des Nations Unies, je ne vois pas pourquoi on observerait le secret à la Chambre des communes au sujet d'une affaire qui, à mon sens, n'est pas sans importance pour les députés.